

ICADE SA

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUES EN APPLICATION DES 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

ICADE SA

27 rue Camille Desmoulins
92445 Issy-les-Moulineaux

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général d'ICADE SA. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les

rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 15 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2018,

Les commissaires aux comptes

MAZARS



GILLES RAINAUT

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT



ERIC BULLE



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 15 mars 2018

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 AVRIL 2018

**MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT AUX REDUCTIONS D'IMPOTS
VISEES AUX 1 ET 4 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CGI AU TITRE DE L'EXERCICE 2017**

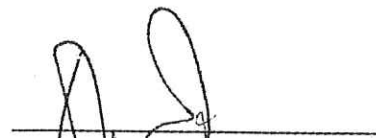
I. Parrainage et mécénat

Association « L'Etoile de Martin » :	Prix « Coup de cœur » ICADE du 12/01/2017	10 000.00 €
Association « les Amis de Mikhy » :	Prix « Coup de pouce » ICADE du 12/01/2017	5 000.00 €

II. Dons aux candidats ou Partis

Néant

Montant Global : 15.000,00 €



OLIVIER WIGNIOLLE

Icade – Immeuble OPEN - 27 rue Camille Desmoulins - CS 10166 - 92445 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX
Tél : 01 41 57 72 00 - www.icode.fr

Société Anonyme au capital de 112.966.652,03 euros - RCS Nanterre 582 074 944 - Siret 582 074 944 01211
N°TVA intracommunautaire FR 95 582 074 944 - APE 6820B - Titulaire d'une carte « Gestion Immobilière et Transaction sur Immeubles »
N° CPI 7501 2015 000 002 045 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris-Ile de France
Garant CEGC - 16, Rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex